

Ajustements méthodologiques suites à la diffusion des résultats provisoires des indicateurs du tableau de bord des infections nosocomiales 2011

L'ensemble des remontées faites par les établissements et les ARS à partir des résultats provisoires 2011 ont permis d'ajuster le calcul de certains indicateurs et de revoir les modalités de calcul du score agrégé.

Les modifications ont porté sur :

1. ICSHA.2

- a. Pour les établissements d'autodialyse, il avait été considéré qu'ils n'étaient pas concernés par ICSHA.2 du fait des difficultés des remontées SAE. Les établissements ayant la possibilité de remonter la SAE ont demandé à ce qu'un ICSHA.2 soit calculé. Cela concerne 21 établissements d'autodialyse. Les autres établissements sont notés DI (données insuffisantes) pour cet indicateur et ont un score agrégé composé seulement d'ICALIN.2 et ICA-BMR.
- b. Pour les établissements ayant des urgences pédiatriques, les journées d'hospitalisation n'avaient pas été prises en compte dans le bordereau SAE. Les résultats définitifs d'ICSHA.2 intègrent ces données. L'impact sur les scores porte sur 53 établissements dont 2 établissements à forte activité pédiatriques qui changent d'une classe.

2. Ratio M11 et M12 :

Pour calculer le ratio en EOH, une marge de 10% a été acceptée avec 4 chiffres après la virgule.

Les résultats définitifs d'ICALIN.2 prennent en compte des limites du ratio de l'EOH abaissées :

- Pour M11 : 0,1125 au lieu de 0,125
- Pour M12 : 0,2250 au lieu de 0,25

L'impact porte sur 90 établissements initialement cotés pour M11 = 0 et 93 établissements initialement cotés pour M12 = 0

3. Ratio M33 et M34 dans ICALIN.2

Les sages femmes avaient été comptées dans le personnel infirmier au lieu du personnel médical dans le cadre du calcul du ratio de personnel formé. Les résultats définitifs d'ICALIN.2 intègrent ces données. L'impact porte sur 66 Etablissements : 32 gagnent 1 point, 33 perdent 1 point, 1 établissement est stable.

4. M13 dans ICALIN.2

Seul le temps de secrétariat dédié à l'EOH avait été pris en compte dans la cotation M13 d'ICALIN.2. Les résultats définitifs d'ICALIN.2 prennent en compte le temps de bio-hygiéniste et des autres personnels renseignés en M13. L'impact porte sur 13% des établissements de santé qui gagnent 1,5 point dans ICALIN.2

5. Affichage des résultats

a. Données SAE incomplètes

Les données SAE servent au calcul d'ICALIN.2 et d'ICSHA.2. En cas de données insuffisantes (DI), les indicateurs ne sont donc pas calculables. Ils seront notés DI (indicateur non calculé pour cause de données SAE manquantes).

Cela aura alors une répercussion sur le score agrégé qui sera aussi noté DI. L'impact porte sur 1 établissement de santé.

b. ICALIN.2 seul indicateur disponible

Pour les établissements ayant comme seul indicateur ICALIN.2, le score agrégé n'est pas pertinent. Le score agrégé sera donc renseigné en NA (non applicable). L'impact porte sur 93 établissements (les Centres de post cure alcoolique, les ambulatoires en psychiatrie et les MECSS)

6. Score agrégé- activités 2011

Les bornes du score agrégé-activités 2011 ont été modifiées pour l'ensemble des catégories d'établissements de santé.

Le Score agrégé étant la sommation des niveaux de performance réalisés dans chaque domaine évaluée par les 5 indicateurs (ICALIN.2, ICSHA.2, ICATB, ICA-BMR et ICA-LISO), le calcul des limites de classes est réalisé selon la formule du Score agrégé-activité 2011 et appliquée aux valeurs des limites équivalentes.

Les résultats des classes sont plus favorables aux établissements.

L'impact porte sur 100% des établissements de santé.

Les nouvelles bornes sont :

Catégorie d'ES	E-D	D-C	C-B	B-A
1-CHR-CHU	55,18	66,02	76,86	85,10
2-CH-CHG<300 lits	40,92	54,54	68,10	79,80
3-CH-CHG≥300 lits	48,52	61,00	73,23	84,03
4-Etablissements psychiatriques	28,29	42,18	59,32	72,40
5-Hôpitaux locaux	28,58	40,87	56,23	71,25
6-Cliniques MCO<100 lits	41,24	56,23	70,01	81,92
7-Cliniques MCO≥100 lits	46,55	60,05	73,18	83,91
9-SSR-SLD	28,45	43,51	60,26	74,56
10-CLCC	55,31	66,53	78,05	86,85
11-HAD	23,49	37,21	53,58	70,78
12-Hémodialyse	43,63	55,38	67,17	78,79

Explication méthodologique - Exemple de la construction des classes pour les CHR-CHU :

La formule du score agrégé pour un établissement concerné par les 5 indicateurs est :

Score agrégé = (ICALIN.2 * 0,35) + (ICSHA.2 * 0,20) + (ICATB* 0,20) + (ICA-BMR * 0,10) + ICA-LISO * 0,15)

Les limites de classe de performance A pour les CHR-CHU pour chaque indicateur est :

- ICALIN.2 ≥ 81
- ICSHA.2 ≥ 80
- ICATB ≥ 90
- ICA-BMR = 100
- ICA-LISO ≥ 85

La limite de classe de performance A du score agrégé pour tous les CHU-CHR est donc (81 x 0,35) + (80 x 0,20) + (90 x 0,20) + (100 x 0,10) + (85 X 0,15) soit 85,10